

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 2 septembre 2008, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Pierre Baril, Richard Boucher, Suzanne Chartrand, Brigitte Collin, Nicole Deschênes, Luce Deschênes Damian, Johanne de Villers, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Sylvain Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil, Hugues Ouellette, Hélène Roberge, Joel Santos, Paul St-Onge, ainsi que Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : madame Manon Handfield et messieurs Claude Henri, Jean-François Rabouin et Paul St-Amand.

ÉTAIENT AUSSI ABSENTS : mesdames Lucie Legault et Sylvie Tremblay, monsieur Normand Dufour.

Assistent également à cette séance : mesdames Normande Lemieux, directrice générale, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives et Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, et messieurs Joseph Atalla, directeur général adjoint, Jacques Beaudet, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Alain Gauthier, secrétaire général, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Gabriel Roux, directeur adjoint du Service des ressources matérielles, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Chartrand, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-007-09-08 Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2008, du procès-verbal de la séance en ajournement du 25 juin 2008 et du procès-verbal de la séance en ajournement du 26 août 2008
4. Affaires en cours :
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision :
 - Direction générale**
 - 6.1 Comité de travail sur le suivi des protocoles avec les villes / mandat et nomination
 - Service des ressources matérielles**
 - 6.2 Bail de location et cession de terrain à l'école De Bourgogne
 - 6.3 Bail de location à l'édifice Robert-Chartier / demande de prolongation
 - Secrétariat général**
 - 6.4 Règles de procédure pour les assemblées du Conseil des commissaires /adoption

7. Points d'information :
 - Direction générale**
 - 7.1 Plan stratégique 2008-2013 / état de situation
 - Secrétariat général**
 - 7.2 Dépôt du procès verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le 17 juin 2008 et de la séance en ajournement tenue le 25 juin 2008
(document déposé dans le portail)
 - Service de l'organisation scolaire**
 - 7.3 Service de transport complémentaire pour les élèves du Programme Sport-Études de l'école secondaire De Mortagne
8. Affaires diverses
 - 8.1 Suivi de l'évaluation du Conseil
 - 8.2 Gestion prévisionnelle des effectifs à la Direction générale
 - 8.3 Frais de déplacement des commissaires
 - 8.4 Suivi au Comité de révision
 - 8.5 Remplacement à la présidence de la Commission scolaire
9. Parole au public
10. Rapport de la présidente
11. Parole aux membres du Conseil
12. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 JUIN 2008, DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT DU 25 JUIN 2008 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT DU 26 AOÛT 2008

C-008-09-08 Il est proposé par monsieur Pierre Baril d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2008 et ce, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-009-09-08 Il est proposé par Pierre Baril d'adopter le procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 26 juin 2008 et ce, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-010-09-08 Il est proposé par Pierre Baril d'adopter le procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 26 août 2008 et ce, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Madame Normande Lemieux, directrice générale, explique que les objets de suivi sont inclus aux points de l'ordre du jour de la présente séance.

5. PAROLE AU PUBLIC.

Dix personnes sont présentes.

Madame Suzanne Chartrand explique la procédure à suivre et elle invite ceux qui le désirent à s'exprimer.

Monsieur Richard Laurin, père d'un élève à l'école De Mortagne, se faisant le porte-parole du groupe de personnes présentes, fait part d'un questionnement et de certaines insatisfactions concernant le service de transport pour les élèves du programme Sport-Études de l'école secondaire De Mortagne.

Messieurs Benoît Lefebvre, Sylvain Gauthier, Pierre Vercheval et madame Francine Gamache interviennent sur le même sujet.

Madame Suzanne Chartrand remercie les parents. Elle explique l'organisation générale du transport à la Commission scolaire des Patriotes en lien avec les projets particuliers.

Monsieur Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, apporte des explications sur l'historique, le contexte général de ce dossier et les diverses contraintes avec lesquelles il faut composer. Il note qu'un projet pilote de transport complémentaire a été mis en place et qu'il est effectif depuis ce matin.

6. POINTS DE DÉCISION :

Direction générale

6.1 Comité de travail sur le suivi des protocoles avec les villes

Madame Suzanne Chartrand fait part des derniers développements dans ce dossier.

Considérant la résolution no C-213-06-08 adoptée par le Conseil des commissaires le 25 juin 2008,

C-011-09-08 Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux

- d'instituer un comité de travail du Conseil sur le suivi des protocoles avec les villes ;
- que ce comité soit mandaté pour rencontrer les représentants politiques des MRC du territoire de la Commission scolaire afin d'examiner les protocoles Commission scolaire-Villes, d'identifier les irritants liés à l'application de ces protocoles et réfléchir à des prospectives et solutions ;
- que les membres du comité en fassent rapport au Conseil des commissaires ;
- que le comité soit composé de cinq membres du Conseil des commissaires comme suit :
 - 1) la présidente de la Commission scolaire
 - 2) un commissaire du territoire de la ville de Boucherville
 - 3) un commissaire du territoire de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville
 - 4) un commissaire du territoire de la MRC de la Jemmerais
 - 5) un commissaire de la MRC de la Vallée du Richelieu

et des personnes ressources administratives nécessaires au dossier.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Messieurs et mesdames les commissaires procèdent ensuite à la nomination des représentants des quatre portions de territoire ci-haut mentionnées.

Un scrutin doit être tenu pour nommer le commissaire du territoire de la MRC de la Jemmerais.

Madame la présidente invite l'assemblée à désigner deux scrutateurs ou scrutatrices.

C-012-09-08 Madame Hélène Roberge propose de désigner messieurs Joseph Atalla et Jacques Beaudet à titre de scrutateurs.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame la présidente ouvre la période de mise en candidature.

C-013-09-08 Madame Suzanne Chartrand fait part du fait que madame Manon Handfield, bien qu'absente ce soir, se propose.

Madame Brigitte Collin propose monsieur Gaétan Boucher.

C-014-09-08 Madame Hélène Roberge propose la clôture de la période des mises en candidatures.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Un scrutin a lieu et on procède au décompte.

Sur proposition de madame la présidente, les membres du Conseil conviennent de traiter les divers points de l'ordre du jour durant le décompte.

On traite donc immédiatement le point 6.2.

Service des ressources matérielles

6.2 Bail de location et cession de terrain à l'école De Bourgogne

Monsieur André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier et répond aux questions de mesdames et messieurs les commissaires.

Considérant la nécessité pour la Commission scolaire des Patriotes de disposer d'un débarcadère d'autobus adéquat pour la clientèle fréquentant l'école De Bourgogne ;

Considérant que notre stationnement est situé sur le terrain de la Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph-de-Chambly ;

Considérant que ledit stationnement nécessite une réfection importante;

Considérant que cette réfection, incluant la réfection du stationnement des autobus scolaires, le passage menant au stationnement, le chemin longeant le cimetière, la réfection de la clôture et des barrières aux extrémités, est évaluée à environ 70 000 \$;

Considérant qu'un bail de location de 10 ans nous coûterait sensiblement le même montant que les réfections précitées ;

Considérant la proposition du 22 juillet 2008 du coordonnateur de la Fabrique de Saint-Joseph-de-Chambly, laquelle demande une indexation annuelle selon l'IPC ;

C-015-09-08 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de mandater la présidente et la directrice générale pour signer un bail de location de 10 ans avec une indexation annuelle selon l'IPC calculée sur un bail annuel équivalent à 7 000 \$ avec la Fabrique de la Paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly en échange des travaux de réfection plus haut mentionnés et qui seraient effectués par la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Au terme du scrutin tenu au point 6.1, madame Suzanne Chartrand fait part de la nécessité de tenir un deuxième scrutin.

On procède au deuxième scrutin et au décompte.

Durant le décompte, monsieur Dubreuil présente le point 6.3.

6.3 Bail de location à l'édifice Robert-Chartier / demande de prolongation

Considérant la demande de prolongation de bail jusqu'au 8 novembre 2008 reçue du CSSS Richelieu-Yamaska ;

Considérant que malgré les inconvénients occasionnés par cette demande, il nous apparaît difficile de la rejeter ;

C-016-09-08 Il est proposé par monsieur Sylvain Lacasse d'accepter la demande de prolongation de bail de location jusqu'au 8 novembre 2008 en facturant un montant de 4 722,02 \$ incluant les taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à finaliser la transaction.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.1 Comité de travail sur le suivi des protocoles avec les villes (suite)

Madame la présidente annonce le résultat du deuxième scrutin et on procède à l'adoption d'une résolution.

Considérant la résolution no C-213-06-08 adoptée par le Conseil des commissaires le 25 juin 2008,

Considérant l'institution par le Conseil des commissaires d'un Comité de travail sur le suivi des protocoles avec les villes et la nécessité d'en nommer les membres,

C-017-09-08 Il est proposé par monsieur Alain Langlois de nommer les personnes suivantes au Comité de travail sur le suivi des protocoles avec les villes :

- 1) La présidente de la Commission scolaire est d'office membre du Comité.
- 2) Madame Hélène Roberge, commissaire du territoire de la ville de Boucherville
- 3) Monsieur Paul St-Onge, commissaire du territoire de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville
- 4) Madame Manon Handfield, commissaire du territoire de la MRC de la Jemmerais
- 5) Monsieur Gaëtan Labelle, commissaire de la MRC de la Vallée du Richelieu.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Secrétariat général

6.4 Règles de procédure pour les assemblées du Conseil des commissaires

Monsieur Alain Gauthier, secrétaire général, présente ce dossier et fait part d'une dernière modification.

Considérant qu'il y a lieu de revoir les Règles de procédure pour les assemblées du Conseil des commissaires ;

Considérant que les membres du Comité stratégique de développement politique ont procédé à la révision des Règles de procédure et en recommandent l'adoption ;

Considérant que les membres du Conseil, après étude des Règles de procédure en séance de travail le 26 août 2008 ont accepté la recommandation du Comité stratégique de développement politique;

C-018-09-08 Il est proposé par monsieur Paul St-Onge :

Que les *Règles de procédure pour les assemblées du Conseil des commissaires* soient adoptées telles que déposées en annexe ACC-003-09-08.

Que lesdites règles remplacent les *Règles de procédure pour les assemblées du Conseil des commissaires* mises à jour le 25 septembre 2007 par la résolution n° C-042-09-07 du Conseil des commissaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7 POINTS D'INFORMATION :

Direction générale

7.1 Plan stratégique 2008-2013

Madame Normande Lemieux, directrice générale, présente un état de situation sur ce dossier prenant en compte les dernières modifications prévues à la Loi sur l'instruction publique à ce sujet, incluant la possibilité de prolonger la durée du Plan stratégique. Elle explique l'échéancier de travail révisé et le fait que la consultation officielle devrait être lancée en octobre prochain.

Secrétariat général

7.2 Dépôt du procès verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le 17 juin 2008 et de la séance en ajournement tenue le 25 juin 2008

Les documents ont été déposés dans le portail de la Commission scolaire

Service de l'organisation scolaire

7.3 Service de transport complémentaire pour les élèves du Programme Sport-Études de l'école secondaire De Mortagne

Monsieur Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, présente un état de situation sur ce dossier déjà abordé au point «Parole au public» en début de séance.

Il répond aux questions et demandes d'éclaircissement de mesdames et messieurs les commissaires.

Les membres du Conseil échangent sur divers aspects du dossier du transport scolaire.

8 AFFAIRES DIVERSES.

8.1 Suivi sur l'évaluation du Conseil

Madame Suzanne Chartrand annonce que ce sujet sera à l'ordre du jour de la séance de travail des membres du Conseil le 28 octobre 2008.

8.2 Gestion prévisionnelle des effectifs de la Direction générale

Madame Suzanne Chartrand annonce que ce sujet sera à l'ordre du jour de la séance de travail du 23 septembre prochain, pour décision à la séance ordinaire du Conseil le 7 octobre 2008.

8.3 Frais de déplacement des membres du Conseil

Madame Suzanne Chartrand fait part d'une modification à la pratique actuelle relativement à certains déplacements.

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, apporte des explications additionnelles.

Les membres du Conseil conviennent que ce dossier soit étudié au Comité stratégique de développement politique.

8.4 Suivi au Comité de révision d'une décision

Madame Suzanne Chartrand fait un retour sur l'application de la *Politique relative à la révision d'une décision touchant un élève* ainsi qu'à la *Procédure* s'y rattachant suite aux amendements apportés par le Conseil en juin 2007.

On convient d'étudier la possibilité de clarifier certains aspects de la *Procédure* au cours de l'année.

8.5 Remplacement à la présidence de la Commission scolaire

Huis clos

C-019-09-08 Il est proposé par monsieur Paul St-Onge que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 21 h 15.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Retour à l'assemblée publique

C-020-09-08 Il est proposé par monsieur Sylvain Lacasse que l'assemblée redevienne publique.

Il est 21 h 40.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Désignation d'un commissaire pour exercer les fonctions et pouvoirs du président en cas d'absence de la présidente et de la vice-présidente (article 158 de la LIP)

Considérant que la présidente du Conseil des commissaires, madame Suzanne Chartrand sera candidate lors de la prochaine élection fédérale;

Considérant que des élections générales fédérales pourraient être déclenchées à brève échéance ;

Considérant qu'advenant un déclenchement des élections, madame Suzanne Chartrand n'exercera pas ses fonctions et pouvoirs de présidente et n'assistera pas aux séances du Conseil des commissaires et ce, pour toute la durée de la campagne électorale ;

Considérant que l'article 158 de la *Loi sur l'instruction publique* est à l'effet qu'en cas d'absence ou d'empêchement de la présidente, la vice-présidente en exerce les fonctions et pouvoirs ;

Considérant que la vice-présidente du Conseil des commissaires, madame Hélène Roberge, sera à l'extérieur du Québec du 12 septembre au 5 octobre 2008 inclusivement et ne pourra donc pas exercer les fonctions et pouvoirs de la présidente pendant cette période, si cela s'avérait nécessaire en raison de l'absence de madame Suzanne Chartrand ;

Considérant que l'article 158 de la *Loi sur l'instruction publique* est à l'effet qu'en cas d'absence ou d'empêchement de la vice-présidente, un autre commissaire doit être désigné par le conseil des commissaires afin d'exercer les fonctions et pouvoirs de la présidente ;

C-021-09-08 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de désigner monsieur Marc-André Lehoux afin qu'il exerce les fonctions et pouvoirs de président si madame Suzanne Chartrand et madame Hélène Roberge sont toutes deux empêchées d'exercer ce rôle et ce, pour toute la durée de l'absence ou de l'empêchement de ces deux personnes et de désigner monsieur Paul St-Onge afin qu'il soit en appui à monsieur Marc-André Lehoux et agisse comme substitut au besoin dans ce rôle;

La proposition est adoptée à l'unanimité

Désignation d'un commissaire pour exercer les fonctions et pouvoirs du président en cas de vacance au poste de président (article 157 de la LIP)

Considérant que la présidente du Conseil des commissaires, madame Suzanne Chartrand, sera candidate lors de la prochaine élection fédérale et qu'une telle élection sera possiblement déclenchée au cours des prochaines semaines;

Considérant que l'entrée en fonction d'un commissaire au poste de député au Parlement du Canada le rend inéligible à la fonction de commissaire et l'amène donc à démissionner;

Considérant qu'une telle démission amènera une vacance au poste de président, laquelle, conformément à l'article 157 de la *Loi sur l'instruction publique*, doit être comblée par le Conseil des commissaires dans les 30 jours;

Considérant qu'il est opportun de désigner immédiatement le commissaire qui exercera les fonctions et pouvoirs du président à compter de l'éventuelle démission de madame Suzanne Chartrand de ce poste, jusqu'à la nomination par le Conseil des commissaires d'un nouveau président;

C-022-09-08 Il est proposé par monsieur Paul St-Onge de désigner madame Hélène Roberge afin qu'elle exerce les fonctions et pouvoirs du président si madame Suzanne Chartrand devait démissionner de son poste et ce, jusqu'à ce que le Conseil nomme parmi ses membres un président, étant entendu qu'une telle nomination devra se faire au plus tard 30 jours après la démission de madame Suzanne Chartrand;

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9 PAROLE AU PUBLIC.

Néant

10 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE.

Madame Suzanne Chartrand transmettra un rapport écrit ultérieurement.

11 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL.

- Monsieur Paul St-Onge s'enquiert du bon déroulement de la rentrée.

Madame Normande Lemieux, directrice générale, présente un état de situation.

- Monsieur Paul St-Onge fait part de sa préoccupation quand au contenu d'un article de journal sur l'état du système d'éducation en général.

- Madame Normande Lemieux explique que le sujet sera traité au Comité stratégique de la mission éducative.

- Madame Luce Deschênes Damian s'enquiert du projet de révision du plan de répartition des élèves pour le secteur Chambly-Carignan.
- Madame Normande Lemieux et monsieur Joseph Atalla, directeur général adjoint, présentent un état de situation. Ce dossier est à l'ordre du jour des travaux du Comité stratégique de soutien à la mission éducative; une consultation publique aura lieu au cours de l'année.
- Madame Brigitte Collin fait référence à un article de journal sur la fréquentation des cours d'été; elle fait part de sa préoccupation à ce sujet.
- Elle commente les heures d'ouverture à l'école secondaire De Mortagne la semaine dernière.
- Elle remercie monsieur Jacques Beudet pour le support apporté dans les explications à donner aux parents dans les cas de transferts d'élève et elle commente cette problématique.
- Monsieur Luc Lamoureux fait part de sa préoccupation environnementale quant à l'utilisation et au recyclage du papier et des bouteilles d'eau en lien avec les réunions tenues à la Commission scolaire.
- Madame Johanne de Villers fait part des appels reçus concernant les élèves marcheurs et les arrêts d'autobus à Boucherville
- Madame de Villers s'enquiert de l'état du recrutement des enseignants à la Commission scolaire des Patriotes.

Madame Normande Lemieux apporte des explications et note la problématique des nombreux cas de congé de maternité.

Monsieur Joel Santos remercie monsieur Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, pour son support et son travail.

12. Levée de la séance

C-023-09-08 À 22 h 00, il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

présidente

AG/l(jp)

secrétaire général